

2021_CT2_174

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'Investissement de la médiathèque les Carmes et de son affectation

Le 8 Avril 2021, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe sportif Raymond Martin à Cabriès, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 Avril 2021, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents : AMAR Daniel – AMIEL Michel – BARRET Guy – BIANCO Kayané – BONFILLON CHIAVASSA Béatrice – BRAMOULLÉ Gérard – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – HUBERT Claudie – KLEIN Philippe – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : BENKACI Moussa donne pouvoir à TAULAN Francis – BOULAN Michel donne pouvoir à BARRET Guy – CHARRIN Philippe donne pouvoir à BARRET Guy – CESARI Martine donne pouvoir à FREGEAC Olivier – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DESVIGNES Vincent donne pouvoir à LANGUILLE Vincent – FILIPPI Claude donne pouvoir à MARTIN Régis – GARCIN Eric donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à TAULAN Francis – JOISSAINS MASINI Maryse donne pouvoir à PELLENC Roger – PETEL Anne-Laurence donne pouvoir à KLEIN Philippe – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à MARTIN Régis – VINCENT Jean-Louis donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard

Secrétaire de séance : BIANCO Kayané

Monsieur Pascal CHAUVIN donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Politique culturelle et sportive
Culture**

■ Séance du 8 Avril 2021

07_2_01

■ **Budget Principal -Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'Investissement de la médiathèque les Carmes et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Attractivité, tourisme, international, culture, sports, grands événements

■ Séance du 15 Avril 2021

18175

■ Budget Principal -Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement de la médiathèque les Carmes et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la création de la médiathèque les Carmes, une opération d'investissement a été créée afin que l'établissement puisse acquérir les biens nécessaires à son fonctionnement.

La médiathèque de Pertuis répond au besoin du bassin de vie Pertuis Val de Durance et son objectif est aujourd'hui largement atteint avec à ce jour près de 10 000 adhérents.

Au fur et à mesure de la montée en puissance de l'établissement il a été nécessaire d'acquérir de nouveaux équipements essentiellement destinés aux services au public.

Aujourd'hui l'acquisition de mobilier, de machines outils pour l'atelier numérique, d'abonnements numériques, d'outils et de fournitures pour l'entretien du bâtiment conduit à augmenter l'autorisation de programme relative à l'opération.

Une première révision d'opération a porté le montant de l'opération Médiathèque de Pertuis Equipements Autorisation de Programme DI430A de 990 000 € TTC avant révision à 1 390 000 € TTC.

Afin de maintenir la qualité d'accueil des usagers, l'établissement doit être en mesure d'enrichir et de renouveler son patrimoine documentaire.

Après 3 années d'exploitation, il est nécessaire de réviser financièrement cette opération.

Le montant de la révision proposée est de 339 000 € portant l'opération d'investissement global à 1 729 000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°CSGE 003-8060/19/CM du Conseil de la Métropole du 19 décembre 2019 portant révision de l'opération « Médiathèque de Pertuis Equipements » ;
- La délibération n°FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 339 000 € TTC de l'opération d'investissement DI430A Médiathèque Pertuis Équipements afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 339 000 € de l'opération d'investissement DI430A Médiathèque Pertuis Équipements.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'Investissement DI430A Médiathèque de Pertuis Equipements, pour un montant de 339 000 € portant le montant total de l'opération à 1 729 000 € TTC.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

Montant initial de l'opération : 1 390 000 € TTC Révision de l'opération : 339 000 €

Montant final de l'opération : 1 729 000 € TTC

Mandaté antérieur : 649 463, 12 € TTC

CP 2021 : 542 173, 88 € TTC

CP 2022 : 179 121,00 € TTC

CP 2023 : 179 121,00 € TTC

CP 2024 : 179 121,00 € TTC

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Culture, Innovation numérique

Daniel GAGNON

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE
NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU
CONSEIL DE LA METROPOLE

BUDGET PRINCIPAL -TERRITOIRE DU PAYS D'AIX - APPROBATION DE LA
RÉVISION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT DE LA MÉDIATHÈQUE LES
CARMES ET DE SON AFFECTATION

Dans le cadre de la création de la médiathèque les Carmes, une opération d'investissement a été créée afin que l'établissement puisse acquérir les biens nécessaires à son fonctionnement. Le montant de cette autorisation de paiement s'élevait après une première révision de l'opération, à 1 390 000 euros TTC.

Afin de maintenir la qualité d'accueil des usagers, l'établissement doit être en mesure d'enrichir et de renouveler son patrimoine documentaire.

Après 3 années d'exploitation, il est nécessaire de réviser financièrement cette opération.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Culture - AVIS - Budget Principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'Investissement de la médiathèque les Carmes et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **19 AVR. 2021**